J.-B. Say : « Loin de protéger l'indépendance nationale, un grand établissement militaire est peut-être ce qui la compromet le plus, par suite des tendances agressives qu'il détermine chez ceux qui en disposent. L'existence seule des grands armements pousse à la guerre, et la guerre finit toujours par amener de cruelles représailles envers ceux qui l'ont provoquée.... L'Angleterre ne se serait pas mêlée des intrigues de toute l'Europe si elle n'avait pas eu de grosses flottes à envoyer dans toutes les directions ; et Napoléon, s'il n'avait pas eu le commandement des *armées* d'un peuple si braves et les mieux disciplinées du monde, aurait mis son ambition à améliorer le sort intérieur de la France ; il s'en serait mieux trouvé, et nous aussi.... Les ambassadeurs de Louis XIV entendirent au congrès de Gertruydenberg décider du sort de leur maître sans qu'on daignât seulement écouter leurs observations. L'Angleterre, dans la guerre d'Amérique, fut forcée d'abandonner la souveraineté de ses colonies, et plus tard, elle ne dut qu'à sa position insulaire de n'être pas envahie. Bonaparte, avec des *armées* plus belles qu'eux tous, fut plus humilié que tous les autres. Partout les *armées* ont attiré d'autant plus surement la guerre et les maux qui l'accompagnent, qu'elles ont été plus formidables. Il n'en est aucune qui ait préservé son pays de l'invasion..... Dans la situation actuelle de l'Europe, des milices pourraient être suffisantes pour préserver l'indépendance des Etats... On doit se borner à conserver à l'état permanent, mais seulement avec la force que peut exiger un système purement défensif, certains corps spéciaux de génie et artillerie, qui, exigeant une instruction compliquée et une longue pratique, ne pourraient être formés au moment du besoin. »

De Rotteck : « Les *armées* permanentes ou des troupes soldées, soumises uniquement à leurs maîtres, n'ont jamais servi qu'à détruire la liberté des nations ; c'est toujours par des milices nationales que l'indépendance des peuples a été reconquise... Lorsque la France eut à défendre sa liberté contre l'alliance des rois, ce furent les *armées nationales* des Français, assez-tôt des milices à peine exercées depuis quelques mois, qui firent triompher la Révolution ; plus tard ce furent les *armées nationales* des Allemands qui rendirent l'indépendance à leur patrie. »

Dunoyer : « Que de prétextes de guerre ne créez-vous pas par le seul établissement d'une *armée* dans laquelle chacun a un état à se faire, et où la guerre se présente comme le premier, comme le seul moyen de l'acquérir ! Ce qui rend le plus fâcheux l'existence d'une *armée* de cette nature, c'est qu'il n'est presque pas possible d'en changer la tendance, parce qu'il n'est pas possible de faire que les hommes renoncent à avancer dans la profession qu'ils ont embrassée... Ajoutons que si une telle *armée* compromet notre sûreté par sa tendance, elle la compromet encore plus par l'extrême faiblesse à laquelle elle nous réduit. En même temps qu'elle augmente nos périls, elle paralyse la plus grande partie de nos forces. Elle rapetisse la nation ; elle la réduit, en quelque sorte, aux dimensions de l'*armée*. La France, relativement à ses ennemis, n'est plus un peuple de trente millions d'individus ; c'est une puissance de trois cent mille hommes. Toute sa force est resserrée dans le cadre de ses troupes. Hors de là, on ne voit qu'une multitude éparse, inerte, d'autant plus faible que l'*armée* est plus forte, et qu'elle se croit moins obligée de se défendre par elle-même... Les intérêts de la profession militaire sont-ils compatibles avec ceux de la liberté ? Est-il possible que l'*armée* prospère et que la liberté fleurisse ? L'*armée* fleurit dans la guerre, et la liberté dans la paix ; l'*armée* fleurit par les tributs, et la liberté par le travail ; l'*armée* fleurit par les règlements, et la liberté périt par les règlements. Le plus grand intérêt de la liberté est de réduire les attributions du pouvoir, et le plus grand de l'*armée*, de les étendre... L'un des premiers intérêts de l'*armée*, c'est qu'on n'accorde rien à l'esprit de réforme, parce que de réforme en réforme, on pourrait finir par arriver jusqu'à l'*armée*... Il est sensible qu'entre la liberté et la profession des armes, il n'existe point de conditions de prospérité communes, qu'il n'en existe que de contraires, et que les membres de l'*armée*, loin d'avoir, comme militaires de profession, les intérêts de la liberté à défendre, ont, comme tels, tous les intérêts du despotisme à soutenir. »

Lerminier : « Les *armées* permanentes sont de perpétuels obstacles au progrès dans la voie libérale. Une nation, fût-elle en république, qui fait de la profession militaire une profession spéciale et permanente, ne sera jamais libre. Qu'on cite, soit dans le passé, soit dans le présent, un seul exemple qui me contredise. On ne conservera aucun doute sur la vérité de cette assertion, si l'on interroge l'histoire sérieusement et sans prévention. Je rappellerai ici un des plus grands enseignements du passé : la république romaine ne fut-elle pas condamnée à une mort prochaine, le jour où elle permit à César d'avoir en permanence ces *armées* qui devaient bientôt mettre l'empire à l'encan, et élever au souverain pouvoir et renverser successivement cette série de despotes dont les crimes et les infamies ont épouvanté le monde ? De longs siècles de monarchie absolue ont ainsi façonné l'institution militaire en Europe, que le soldat, qui ne devrait jamais oublier qu'il est d'abord homme et citoyen, fait abnégation de ces derniers titres. Il ne croit plus appartenir à son pays, mais il se considère comme la chose de celui qui commande. Assoupli par le joug de fer de la discipline, il en vient bientôt à n'être plus qu'un esclave dont toute la science, toute la morale et toute la religion consistent à lever ou à se faire tuer sur un signe du maître.....

« Les *armées* permanentes sont une cause de démoralisation. Le jeune soldat, habituellement oisif, privé de toute direction morale à l'époque de la vie où il en aurait le plus grand besoin, arraché à sa famille au moment où il commençait à y contracter des habitudes d'ordre et de travail, n'y rapporte souvent que l'habitude de la fainéantise, les vices de la garnison et la dureté sauvage contractée au métier de la guerre. La plupart des hommes qui exercent la profession militaire sont condamnés à un célibat forcé, qui, s'alliant à une vie très-libre et ordinairement désœuvrée, ne peut qu'amener, entretenir et propager la dissolution des mœurs... Il est certain que ce que l'on peut appeler aujourd'hui la prostitution privée aussi bien que publique n'est susceptible d'aucune guérison, d'aucune atténuation même, tant que se maintiendra le système actuel des *armées* permanentes...

« Les nations civilisées ont un intérêt incalculable à substituer aux *armées* permanentes les lieux d'une vaste association, qui rendrait impossible le fléau de la guerre, ou l'étoufferait à l'instant même où il naîtrait, en opposant la volonté et les forces de tous à des efforts isolés... En attendant que cette association soit réalisée, deux grandes nations comme l'Angleterre et la France peuvent préparer et organiser un système transitoire de défense qui amènerait immédiatement la suppression de leurs *armées* permanentes, et dont l'idée existe déjà en germe dans l'institution des gardes nationales, institution que les influences militaires ont toujours discréditées, et annulée, en la faisant ou en la laissant dégénérer en vaines parades, mais qu'il faudrait cette fois prendre au sérieux. Dans ce système, tout homme de vingt à cinquante ans, sauf les exemptions légales, serait soldat de droit, et nul ne le serait de profession... De pareilles *armées* seraient véritablement nationales ; elles ne connaîtraient que la guerre défensive, la seule nécessaire et légitime, et elles seraient plus formidables que ne le fut jamais aucune *armée*. Que coûteraient-elles ? Presque rien en temps de paix, et elles rendraient l'état de paix presque nécessaire. Qui oserait en effet s'attaquer à de tels colosses, animés d'un tel esprit ? Qu'on ne vienne pas dire que 2 millions de gardes nationaux, étrangers à l'art des combats, ne résisteraient pas à une invasion de 500,000 Russes disciplinés et habitués au métier de la guerre. Quatre hommes bien résolus à se défendre justement seraient inférieurs en force à un seul qui viendrait les provoquer injustement ! En se battant pour la liberté, ils seraient plus lâches que celui qui se battrait pour de l'argent ! En protégeant l'indépendance de leur patrie, en défendant leurs familles et leurs foyers, ils l'uiraient devant celui qui viendrait de loin pour les asservir ! Est-ce que les paisibles cultivateurs qui chassent les loups, les ours et les chiens des montagnes de la Suisse étaient des militaires de profession ? Est-ce que les colons américains, qui firent repasser pour toujours l'Atlantique aux troupes régulières d'une puissance du roi de la Grande-Bretagne, n'étaient pas des agriculteurs, des industriels, des commerçants, tous gens étrangers au métier des armes ? Et, sans aller chercher des exemples si loin de nous, est-ce que ces *armées* de volontaires qui se levèrent comme un seul homme lors de la première révolution française, à l'appel de la patrie en danger, et qui, dans les guerres les plus justes que la France ait eues depuis longtemps, châtièrent l'audace de l'attaque, est-ce que ces armées, dis-je, ne se composaient pas aussi de soldats improvisés, et que l'on pouvait croire amollis par une longue paix ? »

On vient de lire les raisons habituellement données pour et contre le système des *armées* permanentes ; la cause est entendue : qu'il nous soit permis de conclure en quelques mots.

Avec M. Larroque, nous croyons que l'abolition, tout au moins une réduction sérieuse, considérable des *armées* permanentes, est une condition nécessaire de l'établissement définitif de la liberté en Europe. Avec J.-B. Say, nous croyons que l'entretien d'*armées* permanentes est une excitation continuelle des Etats à la guerre les uns contre les autres. Mais avec Adam Smith, nous sommes obligés de convenir que l'état de nature, d'insolidarité où vivent les nations, et qui fait de la guerre le seul arbitre de leurs différends, impose à chacune d'elles la nécessité de mettre son indépendance, ses droits, son honneur, sous la garde d'une force qui lui appartienne et qui soit constamment prête à l'action. D'où il suit que la suppression si désirable des *armées* permanentes est, avant tout, une question internationale, qu'elle se lie à la cessation de l'état de défiance et d'hostilité morale des peuples, à la transformation de la diplomatie et du droit public, et qu'elle suppose l'organisation d'une société positive des Etats civilisés.

Que la France, républicaine, monarchique ou impériale, licencie aujourd'hui son *armée* permanente, demain il n'y a plus de drapeau, ce drapeau dont il faut faire de temps en temps flotter les plis ondoyants aux yeux d'un voisin ambitieux ou querelleur. Avant d'en venir à la cette résolution, si moralement et si économiquement désirable, la France doit faire entendre à ses voisins ce mot du champ de bataille de Fontenoy : « A vous, messieurs... » ou leur dire comme un de nos plus spirituels écrivains : « Commencez, messieurs... » Or, on peut, sans être accusé de pessimisme, prédire que ce miracle est encore loin de nous, et que les idées du bon abbé de Saint-Pierre resteront longtemps à l'état de magnifiques utopies. Qu'y a-t-il donc à faire en présence de cette nécessité fatale ? Benjamin Constant nous l'a déjà dit, et c'est son idée que nous adoptons, et sur laquelle nous croyons devoir insister en terminant. L'existence d'une nation dépend de ses *armées* permanentes. Mais il y a une chose qui vaut mieux que l'existence même, à laquelle elle donne tout son prix : c'est la dignité, c'est l'honneur. *Primo vivere*, vivre d'abord : c'est la devise des peuples comme des individus qui n'ont que des appétits ; *potius mori quam fœdari*, plutôt la mort que la honte : c'est la devise des peuples comme des individus qui ont une conscience. Or, la liberté n'est-elle pas toute la dignité, tout l'honneur d'une nation ? Cette liberté, nous l'avons établi, est constamment compromise par une *armée* permanente. Voilà donc une antinomie dont il faut que le corps social, sous peine de mort, arrive à concilier les deux termes. Organisons cette *armée* de manière qu'elle soit un préservatif contre l'agression, mais qu'elle ne devienne jamais un épouvantail pour le pays ; cantonnons-la aux frontières, ou elle sera toujours prête à marcher à la défense de la patrie sans que son épée puisse jamais être jetée dans la balance où se pèsent les affaires politiques intérieures ; et, en émettant cette opinion, la plume qui a décrit dans cet ouvrage les batailles d'Austerlitz et d'Iéna, la plume qui a célébré le respect à l'égard de notre brave *armée*? Non, certes... Le gardien fidèle que l'on poste la nuit à la grande porte du château ou sauve-t-il la maison de ne pas dormir sur les tapis moelleux du salon. Il est des choses, excellentes en soi, qui deviennent un instrument de perte aussitôt qu'elles dominent. C'est dans ce sens qu'on a pu dire très-justement :

« L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître. » S'il règne, s'il conduit, tout est perdu : il faut qu'il soit pour nous l'esclave à volonté. Ces vérités sont tellement évidentes qu'elles pourraient se prêter à une foule de développements. Le soldat est le serviteur de la nation, l'instrument de la loi, le pays et le nourrit, et le servir ne doit jamais faire la loi au maître, même sous le prétexte spécieux que ce serait dans l'intérêt de celui-ci. L'*armée* n'a rien à voir dans les mouvements, les commotions qui se produisent à l'intérieur du corps social ; elle n'en est que le bras chargé de la protéger contre le choc de tout ce qui pourrait lui nuire ; mais ce membre n'a à s'inquiéter en rien des digestions plus ou moins laborieuses de l'estomac. Les révolutions qui éclatent au milieu des peuples mécontents sont parfois des orages qui purifient et rassérènent l'atmosphère. Elles ressemblent à ces inondations qui peuvent laisser après elles abondance et fécondité. Les révolutions qui s'appuient sur l'*armée* doivent être comparées aux inondations de la Loire et du Rhône. La plupart des fleuves ont créé leur propre demeure dans leur lit, et les *armées*, naturellement cantonnées à nos frontières, ressemblent à ces fleuves.

Il nous reste maintenant à traiter une question délicate ; délicate est le mot, car il s'agit ici d'une question de toilette, et nous prenons les mêmes précautions oratoires que s'il s'agissait de dire au sexe coquet : « Mesdames, plus de dentelles, plus de rubans, plus de falfreluches, plus de crinoline, plus de faux cheveux, etc., etc., etc. » Nous venons dire à nos braves soldats : « Messieurs, plus de sabre, plus de baïonnette, quand vous vous promenez avec nous dans nos rues, sur nos boulevards ou à nos barrières. Les conseils de guerre y perdront en procès souvent déplorables, les citoyens y gagneront en sécurité : ce sera double profit. » Un militaire dispensé du service pendant quelques heures n'est plus un militaire ; c'est un civil, presque un *pékin*, et l'arme qu'il porte au flanc gauche est alors une anomalie qui peut devenir un danger. N'est-ce pas un anachronisme de voir dans nos promenades publiques, dans nos fêtes et nos kermesses de village, nos soldats armés de pied en cap, comme s'ils se préparaient à monter à l'assaut ? Il y a même là une question d'histoire naturelle. Les armes brillent sur l'humeur et sur le caractère : tant valent les armes, tant vaut l'homme. Ce qui a donné le caractère doux au mouton et les instincts sanguinaires au tigre, c'est peut-être la manière différente dont ils sont armés. Armez les pieds de l'agneau de griffes d'acier, rognez les ongles et limez les dents au tigre, et, au bout de cinq ou six générations, on pourra voir une permutation complète. Nous croyons qu'il est inutile d'insister davantage sur ce point.

Bibliogr. Pour les principaux ouvrages publiés sur la question des armées, V. GUERRE.

ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE. Outre les armées qui défendaient le pays contre l'invasion étrangere, il s'était formé, dès 92, des armées de sans-culottes destinées principalement à contenir les aristocrates et les ennemis de l'intérieur. Placées sous la direction des sociétés populaires, des administrations locales et des représentants en mission, ces troupes furent bientôt à maintenir le pontife dans la voie libérale avant que de funestes conseils prévalussent sur les siens. Chef de la municipalité romaine et député, il accepte la nomination de l'intérieur après la fuite du pape, prépara les travaux législatifs de l'Assemblée constituante, et fut nommé triumvir de la république avec Saffi et Mazzini. Il représenta dans cette commission l'élément modéré, et s'occupa surtout de la justice et de la législation. Forcé de s'expatrier après l'entrée des troupes françaises à Rome, il vécut depuis à Bruxelles, entouré de l'estime publique, poursuivant, malgré son âge avancé, ses travaux de jurisprudence et de législation. Il est mort dans cette ville en 1862.

ARMEMENT s. m. (ar-me-man — rad. *armer*). Action d'armer, de pourvoir des armes nécessaires : *l'*ARMEMENT *des troupes. L'*ARMEMENT *d'une place de guerre, d'une citadelle.* || Ensemble des objets qui servent à armer : *Subside destiné à payer l'*ARMEMENT. *Chacun a fait les frais de son* ARMEMENT. (Raynal.) || Préparatifs de guerre : ARMEMENT *par terre.* ARMEMENT *par mer* ou ARMEMENT *naval. Faire un* ARMEMENT *formidable. Les* ARMEMENTS *de la Russie inquiétèrent la Porte. On monde de tous côtés que ce grand* ARMEMENT *du prince d'Orange tombe enfin sur la France, où les huguenots remuent de toutes parts.* (Boss.) *Ce monstrueux* ARMEMENT (l'Armada) *eût anéanti l'Angleterre ; un coup de vent l'emporta.* (V. Hugo.)

— Fig. Réunion des moyens d'attaquer et de se défendre dans une polémique, une discussion : *Le syllogisme, l'antiuomie et la série, formant l'*ARMEMENT *complet de l'intelligence.* (Proudh.)

— Mar. Provision de tout ce qui est nécessaire à la subsistance, à la manœuvre et à la sûreté d'un navire : *Les* ARMEMENTS *en guerre.* ARMEMENT *en marchandises. Navire en* ARMEMENT, *en état d'*ARMEMENT. *Dans une note que voici, le ministre ne m'ordonne de mettre le Brest aussi en complet* ARMEMENT *qu'afin de diriger moi-même l'*ARMEMENT *de ma frégate.* (E. Sue.) *L'*ARMEMENT *d'un navire peut être affecté spécialement à la garantie d'un prêt à la grosse : lorsque ce prêt a lieu sur le* corps et quille *du navire, le prêteur a un privilége général tant sur le vaisseau lui-même que sur les agrès et sur l'*ARMEMENT (art. 315 et 320, code de commerce). || Toute réunion de bâtiments de guerre moindre qu'une armée, qu'une flotte. || Tout l'équipage : *L'*ARMEMENT *s'était révolté contre ses chefs.* Vieux et inutile en ce sens. || *Etat d'armement*, liste des vaisseaux, des officiers, des matelots qui doivent faire partie de l'armement.

— Mus. *Armement de la clef*, Réunion des dièses ou des bémols qui se trouvent à la clef et qui déterminent le ton du morceau. On dit aussi ARMATURE.

— Constr. Ardoises placées sur les murs, pour les garantir de l'action de la pluie.

— **Antonyme.** Désarmement.

— **Encycl.** Art milit. L'entrée d'une armée en campagne exige un ensemble de préparatifs militaires qui comprend l'agglomération des troupes, leur concentration sur des subsistances, des provisions de toute espèce, sur les points qui doivent servir de base aux opérations militaires qu'on projette. *L'armement* doit être réglé suivant la nature de la guerre, et surtout suivant la situation et les ressources du pays. De tous les Etats de l'Europe, c'est la France qui, en vertu de sa puissante homogénéité et de son organisation intérieure, peut réunir le plus facilement de grandes masses, les pourvoir de tout ce qui leur est nécessaire, et les transporter le plus rapidement sur le théâtre des hostilités.

En descendant à des applications plus particulières, l'*armement* consiste dans l'ensemble des armes offensives et défensives de chaque soldat. La durée légale de ces armes est de cinquante ans, sauf en ce qui concerne les fourreaux de cuir (dix ans pour le sabre et cinq ans pour la baïonnette). Les réparations relatives à l'*armement* sont à la charge du corps quand elles sont nécessitées par l'usage des armes ; elles sont payées sur la masse du soldat si elles proviennent de son incurie. Le ceinturon, la bretelle et la giberne sont compris dans ce qu'on appelle le grand équipement.

L'*armement* d'une place consiste dans la réunion des bouches à feu, des munitions et de tous les autres objets nécessaires à cette place pour être en état de défense.

L'*armement* d'une redoute, d'une batterie, consiste dans les travaux à y faire pour la garnir d'artillerie et la mettre à l'abri des canons ennemis.

L'*armement des bouches à feu* comprend les ustensiles nécessaires au tir (écouvillons, refouloirs, tire-bourres, leviers, boute-feu, seau, etc.).

On appelait autrefois *armement d'honneur* les pièces de l'armure dont la perte était déshonorante, telles que l'épée ou le bouclier. Lorsqu'un chevalier avait été jugé indigne de porter l'*armement d'honneur*, on le lui retirait avec des cérémonies avilissantes.

— Mar. En langage maritime, *armement* est synonyme d'*équipement* ; la signification du mot ne se restreint donc pas au fait de munir le navire d'armes offensives ou défensives ; elle embrasse tout ce qui est nécessaire à un navire pour remplir sa destination. A ce point de vue, l'*armement* se compose de trois parties principales : la mâture, l'arrimage ou la cargaison, et le gréement. A un point de vue plus spécial, on distingue deux sortes d'*armements* : l'*armement* en paix et l'*armement* en guerre. Quand un bâtiment arme sur le pied de paix, il ne conserve à bord qu'une partie de son artillerie et de son équipage. On dit alors qu'il arme *en flûte*.

L'*armement* en guerre comprend l'*armement* en course, qui s'applique aux bâtiments légers du commerce, dont pendant la guerre les propriétaires veulent faire des corsaires. Jusqu'au traité de Paris de 1856, le droit des gens autorisait chaque puissance belligérante à octroyer à de simples particuliers la permission d'expédier des navires armés pour l'attaque, et qui avaient mission de capturer les bâtiments de commerce appartenant à la nation ennemie, ainsi que les marchandises qui en formaient les cargaisons. Ces permissions portaient le nom de *lettres de marque*, et étaient délivrées en France par le ministre de la marine. Les navires ainsi armés s'appelaient *corsaires*. Quiconque faisait la course sans l'autorisation régulière de son gouvernement était considéré comme pirate, et encourait l'application des peines rigoureuses qui, de tout temps, ont puni ce crime. Les lettres de marque n'étaient valables que pour un temps déterminé, variant de six mois à deux ans. Des récompenses ou gratifications étaient accordées aux navires de commerce, aux corsaires et aux bâtiments de l'Etat qui faisaient des prises. Les navires armés en course devaient observer les lois et règlements sur la police et la discipline militaires ; les délits commis par les marins qui montaient ces navires étaient jugés par les tribunaux institués pour l'armée navale.

On sait que, dans toutes les guerres maritimes, les droits des neutres ont donné lieu à de graves contestations. La dernière guerre entreprise par la France et l'Angleterre contre la Russie, la France, mue par une initiative généreuse, déclara qu'elle ne saisirait pas les propriétés de l'ennemi chargées à bord de bâtiments neutres, à moins que ces propriétés ne fussent contrebande de guerre ; elle renonçait également à confisquer les propriétés des neutres chargées à bord des bâtiments ennemis, avec la restriction qui précède ; enfin, le gouvernement français refusa de délivrer aucune lettre de marque pour les armements en course. Ces principes de haute civilisation ne tardèrent pas à porter leurs fruits ; et, par une annexe au traité de paix du 30 mars 1856, toutes les puissances signataires déclarèrent que l'*armement* en course était et demeurait aboli.

Il existe encore pour les bâtiments de commerce une sorte d'*armement* mixte : c'est l'*armement* en guerre et marchandises, qui a lieu, en cas de guerre maritime, pour mettre le navire en état de se défendre contre les corsaires. Ces sortes d'*armements* remplissent un rôle plutôt passif qu'agressif.

ARMENGAUD (Jacques-Eugène), dessinateur, professeur de dessin linéaire au Conservatoire des arts et métiers. Il s'est fait depuis 1835 une spécialité des dessins de machines et appareils industriels ; ses productions en ce genre ont brillé aux expositions françaises et étrangères et lui ont mérité plusieurs médailles. Son frère *Charles* a pris une part active à ses grandes publications industrielles et a lui-même mis au jour des ouvrages spéciaux fort estimés : *Guide de l'inventeur ; Cours de dessin industriel ; l'Ingénieur de poche* (avec Em. Barrault), etc.

ARMÉNIE, vaste contrée de l'Asie occidentale, possédée aujourd'hui par la Turquie, la Perse, la Russie et quelques princes kurdes indépendants ; bornée au N. par la chaîne du Caucase, à l'E. par la mer Caspienne, au S. par la Mésopotamie et à l'O. par le cours supérieur de l'Euphrate. Sa superficie est d'environ 24,000 kilom. carrés. On la distinguait autrefois en Grande et en Petite Arménie. Mais cette division fut assujettie à de nombreux changements, suivant les caprices de ses maîtres successifs. D'abord la Petite Arménien touchait au Pont, à la Cappadoce et à la Commagène ; plus tard, on comprit sous cette dénomination toute la Cilicie et la Syrie septentrionale, qui portait le nom de Commagène dans l'antiquité, et d'Euphratèse pendant le moyen âge. La Grande Arménie embrassait la plus grande étendue du pays dont nous avons déjà tracé les limites. Ces anciennes divisions territoriales de l'Arménie n'existent plus qu'à l'état de documents historiques. La Petite Arménie appartient aujourd'hui aux Turcs et forme les pachaliks de Siras et de Marach. Dans la Grande Arménie, les Turcs possèdent la partie occidentale depuis les montagnes de la Géorgie au N., jusqu'à celles de la Mésopotamie au S., et des bords de l'Euphrate à l'O. jusqu'au 42e de long. orientale au delà du lac Van et du mont Ararat à l'E. Cette étendue est divisée en cinq pachaliks : Kars, Erzeroum, Van, Diarbékir et Akhaltzik ou Akiska ; cette dernière ville et le territoire qui en dépend ont été conquis par les Russes sur les Turcs en 1829.

La partie de l'Arménie qui appartient à la Russie se trouve au N.-E. ; elle comprend les territoires situés entre le versant méridional du Caucase au N., la mer Caspienne à l'E., le cours de l'Araxes au S., le pachalik de Kars et la mer Noire à l'O. La partie persane de l'Arménie porte le nom d'*Aderbaïdjan*, au S. de l'Araxes, et s'étend des monts *Talyches*, qui la séparent de la Caspienne à l'E., à la chaîne de Kandilon à l'O. ; au S., elle est limitée par l'Irak-Adjémi. Les cantons arméniens situés au S. du lac de Van, en allant vers le Kourdistan et le Tigre, sont soumis à divers petits princes kurdes.

— *Orographie et hydrographie*. Les différentes parties de l'Arménie sont sillonnées par de hautes chaînes de montagnes dont quelques sommets ont acquis une grande célébrité. Au N., le Caucase couvre de ses contre-forts la partie russe et envoie vers le N.-O. les monts Theldir et Djanik, qui séparent cette contrée de la mer Noire ; les chaînes du Taurus pénètrent dans l'Arménie à l'O., près des cataractes de l'Euphrate, et s'élèvent considérablement en s'avançant vers l'Orient. Au midi de l'Araxes, et parmi ce fleuve jusqu'aux bords du Tigre et du lac Van, s'élèvent de nombreuses montagnes pour la plupart couvertes de neiges, et dont la plus haute est le mont Ararat. D'après les dernières opérations hypsométriques faites en 1861 par le général Khodzko, du corps du génie russe, la hauteur de cette montagne célèbre est de 5,315 mètres. Enfin, dans l'Aderbaïdjan, les opérations géodésiques du même officier donnent 4,752 mètres pour l'altitude du mont *Sulanan*, et 3,505 mètres pour le mont *Sehend*. Sur toutes les montagnes d'Arménie, la ligne des neiges éternelles oscille entre 3,600 mètres et 3,800 au-dessus du niveau de l'océan.

Entre ces montagnes s'étendent de longues vallées qui aboutissent à de belles plaines fertiles, arrosées par le Kour et l'Araxes au N., affluents de la mer Caspienne ; l'Euphrate, le Tigre, affluents du golfe Persique. L'Arménie renferme beaucoup de lacs, dont les plus importants sont ceux de *Van*, le lac salé d'*Ourmiah*, désigné par Strabon sous le nom de Mantiane, et le lac de Sévan, dans l'Arménie russe. Outre ces trois grands lacs, il s'en trouve une multitude de petits ; ceux, entre autres, des environs d'Erzeroum et de cette dernière ville, qui n'ont pas nommer les montagnes voisines monts de *Bin-Gueul* ou des *Mille-lacs*.

— *Climat, productions, habitants*. La latitude de l'Arménie semble indiquer une température assez élevée ; cependant à cause des montagnes qui entourent et sillonnent cette contrée, le climat, généralement froid, réunit tous les degrés de température et fournit les productions les plus variées : sur les hauteurs, on récolte du blé en abondance, quoiqu'il n'y ait à proprement parler que trois mois pour semer et moissonner. Les moyers et les pommiers donnent des fruits d'une grosseur prodigieuse ; sur les coteaux qui avoisinent l'Euphrate, on cultive la vigne avec succès ; les vallées produisent du coton, des fruits de toute espèce, du tabac, du miel et de la soie. Dans les plaines du Tigre et de l'Euphrate, les chaleurs sont tropicales, tandis que la neige ne fond jamais sur les pics les plus élevés. On trouve dans les montagnes des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer et de plomb, et de magnifiques carrières de marbre et de jaspe ; mais ces mines sont mal exploitées ; on y rencontre aussi du sel gemme, des sources de naphte, de l'arsenic sulfuré natif, du bol d'Arménie, etc. L'éducation des bestiaux convient particulièrement à cette contrée, qui nourrit un grand nombre de moutons et de chèvres ; les races chevalines passent pour les meilleures de l'Asie occidentale, la cochenille la plus estimée est en grande quantité au pied de l'Ararat. La flore de l'Arménie est relativement une des plus riches du monde ; les flancs de ses nombreuses montagnes sont couverts de belles forêts de chênes, de hêtres, de cèdres et de pins ; toutes les plantes des pays tempérés et des régions alpestres y viennent admirablement, et la manne qui s'y récolte est incomparablement meilleure que celle de l'Italie.

Les Arméniens sont généralement de beaux hommes ; ils ont les yeux et les cheveux noirs, le regard vif, le nez aquilin, le teint un peu basané. Les femmes sont remarquables par la régularité et la délicatesse de leurs traits ; elles ne sortent que voilées et vivent très-retirées. Frugal, économe, hospitalier, obligeant, l'Arménien a beaucoup de probité, et son courage est étranger à la vengeance ; il a le sens droit et montre une grande habileté dans les spéculations commerciales, une application continuelle et infatigable au travail ; l'amour du gain le rend avare et lui donne quelque ressemblance avec le juif dont il est l'émule ou le rival. Lent, tranquille, réfléchi, très-attaché aux usages de ses ancêtres, il se concentre dans sa famille et aime beaucoup ses enfants. Il ne brille ni par le courage ni par la valeur ; on lui reproche d'aimer la bonne chère, le vin et surtout l'argent.

— *Religion*. La religion primitive des Arméniens fut le magisme régénéré par Zoroastre ; le sabéisme avait aussi introduit ses idoles dans ce pays, et il est permis de croire que l'Inde y exerça également quelque influence sur les croyances religieuses. Placée près de la contrée qui fut le berceau du christianisme, l'Arménie embrassa de bonne heure la nouvelle doctrine. La tradition rapporte qu'Abgare, roi d'Edesse, correspondit avec Jésus-Christ, qui lui envoya Thaddée, un de ses disciples, pour le guérir d'une maladie incurable. Mais le grand apôtre de l'Arménie est saint Grégoire l'*Illuminateur* ; après plusieurs persécutions, ce saint parvint à convertir Tiridate, roi d'Arménie, et à propager la doctrine chrétienne dans les Etats de son royal néophyte. Cependant, parmi toutes les hérésies qui divisaient l'Eglise naissante, celle d'Eutychès, la plus répandue, fit invasion en Arménie. En vain, en 622, Esrou-Esdras ramena les Arméniens à la foi formulée par le concile œcuménique de Chalcédoine ; cent ans plus tard, sur les ordres d'Omar, et avec l'assistance des califes, un patriarche tint un concile composé d'évêques arméniens et syriens, dans lequel on déclara que Jésus-Christ n'avait qu'une seule et même nature, composée de la nature divine et de la nature humaine, une seule et même volonté ; et comme dans la célébration des saints mystères le mélange de l'eau et du vin indiquait les deux natures du Christ, on en défendit l'usage dans un synode. Telle est la base de l'eutychéisme ou monophysisme. La seule différence essentielle qui existe entre l'Eglise latine et l'Eglise arménienne, est que celle-ci n'admet point les décisions du concile de Chalcédoine, qui pose comme article de foi la croyance à la double nature du Christ. Le rit et le cérémonial des deux Eglises présentent aussi quelques différences. Dans l'Eglise arménienne, les sept sacrements, appelés mystères, ont cela de particulier que, dans le baptême, on arrose l'enfant trois fois et on le plonge trois fois dans l'eau lustrale ; la confirmation suit immédiatement le baptême ; dans la communion, ils se servent de vin sans mélange d'eau, et de pain fermenté qu'ils trempent dans le vin et présentent aux communiants ; enfin ils ne donnent l'extrême onction qu'aux ecclésiastiques et seulement après leur mort. Les fêtes sont célébrées avec dévotion, et les jeûnes sont très-rigoureux et exactement observés.

La hiérarchie religieuse de l'Arménie diffère peu de celle des Grecs. Les Arméniens sont soumis à deux patriarches qui résident, l'un prend le titre de *catholicos* et réside au couvent d'*Edchmiadzin*, au pied de l'Ararat, dans la Grande Arménie ; l'autre est celui de Sis en Cilicie, capitale de la Petite Arménie ou de la Petite Arménie. Le clergé est composé de ces deux patriarches, des archevêques, des *évêques*, des vertabieds ou docteurs, des prêtres séculiers et des moines.

— *Histoire*. Les chroniqueurs arméniens, ajoutant à la vraisemblance historique quelque chose des récits fabuleux et légendaires, disent que leur premier roi, nommé Haïg, petit-fils de Thorgom et petit-fils de Noé, vint de Babylone s'établir dans leur pays, deux mille ans avant l'ère chrétienne, et ils publient une interminable généalogie de souverains, parmi lesquels un d'entre eux, *Aram*, que les Grecs ont appelé *Armen*, a donné son nom à toute la contrée. Dans cette longue suite de rois, dont quelques-uns furent indépendants, mais la plupart vassaux alternativement des Assyriens, des Mèdes, des Perses et des Macédoniens, il faut arriver jusqu'à Tigrane Ier, en 565 av. J.-C., pour trouver quelque authenticité dans les événements de l'histoire de ce pays. D'après le témoignage de Xénophon, dans sa *Cyropédie*, Tigrane Ier fournit des troupes à Cyrus contre Astyage, dernier roi des Mèdes. Ce prince fit bâtir une ville dans l'Arménie méridionale, au bord du Tigre, et la nomma Tigranocerte, aujourd'hui Diarbekir. Les successeurs de Tigrane gouvernèrent l'Arménie sous le dépendance des rois de Perse. Arvo Vahé, fils de Van, qui succomba en combattant contre Alexandre le Grand, s'éteignit la dynastie des Haïganiens ou descendants d'Haïg, qui avait donné soixante rois à l'Arménie et avait occupé le trône pendant près de mille huit cents ans. Lors du partage des conquêtes d'Alexandre, l'Arménie fut incorporée au royaume de Syrie ; mais les discussions anarchiques des anciens généraux du conquérant macédonien secondèrent les Arméniens dans leurs projets d'indépendance. Arschag ou Arsace mit fin à la domination grecque en Asie. Il régna à la fois sur les Mèdes, les Perses et les Babyloniens, et plaça sur le trône d'Arménie son frère Vagharschag. Celui-ci, pendant ses vingt-deux ans qu'il passa sur le trône, promulgua des lois, établit de l'ordre dans les dignités de l'Etat, dans les rapports entre les citoyens, fonda des villes, attira à lui les hommes distingués et fit renaître au milieu de son peuple le bien-être dont l'avaient privé les fléaux de la guerre et de la domination étrangère. Les descendants de ce prince, qui fut le chef des Arsacides, repoussèrent les Grecs jusqu'au delà de l'Euphrate ; Arsace II, ou Valarsace Ier (127 av. J.-C.) fit, à ce que rapportent les historiens arméniens, plus vastes conquêtes, subjugua toute l'Asie Mineure et pénétra même jusqu'en Grèce. Sous son successeur Tigrane II, qui monta sur le trône en 117, la puissance et la splendeur de l'Arménie atteignirent leur apogée ; mais cet éclat fut de courte durée : se croyant assez fort pour tenir tête à la puissance romaine, Tigrane prit sous sa protection Mithridate, roi de Pont, l'ennemi de Rome, et subit une défaite complète qui lui ravit non-seulement toutes ses conquêtes, mais le titre orgueilleux de roi des rois qu'il avait pris après sa victoire sur les Perses. Artavasde, son fils, qui lui succéda en 85 av. J.-C., après un long règne, fut fait prisonnier par Marc-Antoine, qui l'emmena à Alexandrie, où un caprice de